

BILAN ANNUEL DE PIÉGEAGE

(Arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié)

SAISON DU 1^{er} JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Commune du lieu de piégeage :

(Remplir un relevé par COMMUNE où des opérations de piégeage ont été réalisées)

Nom et prénom du piégeur agréé :

Adresse:

Code postal:..... Ville:.....

Tél :Numéro d'agrément :

ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE CAUSER DES DÉGATS <small>*Classées en Essonne</small>	Nombre d'individus régulés		AUTRES ESPÈCES Prises accidentelles relâchées (gibiers, espèces protégées ou autres)	
	Piégeage	Garde Chasse TIR	Nom de l'espèce	Nombre
RENARD *			MARTRE	
FOUINE *			BELETTE	
PIE BAVARDE *			PUTOIS	
CORNEILLE NOIRE *			ETOURNEAU SANSONNET	
CORBEAU FREUX *			GEAI DES CHÊNES	
RATON LAVEUR *			CHAT	
RAT MUSQUE *			CHIEN	
RAGONDIN *			RAPACE	
LAPIN DE GARENNE *			BLAIREAU	
PIGEON RAMIER*			SANGLIER	
SANGLIER *				
CHIEN VIVERRIN				
VISON D'AMERIQUE				
PUTOIS				
MARTRE				
BELETTE				
ETOURNEAU SANSONNET				
GEAI DES CHÊNES				

Si vous n'avez pas eu d'activité de piégeage cette saison, merci de cocher la case :

Les animaux détruits par tir doivent être déclarés sur un autre formulaire accessible sur le site internet de la préfecture
Les arrêtés ministériels et départemental fixant les groupes d'espèces classées nuisibles sont disponibles sous le lien
suivant : www.essonne.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse

Références à consulter:

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 (nuisibles 1er groupe)

Arrêté ministériel du 3 juillet 2019 (nuisibles 2ème groupe)

Arrêté préfectoral du 174 du 30 juin 2020 (nuisibles 3ème groupe)

A , le
signature du piégeur

Imprimé à retourner **AVANT LE 30 SEPTEMBRE** à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne / Service Environnement - Bd de France – 91012 EVRY COURCOURONNES



Une copie à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île de France - 3 Rue Paul Demange - 78519 Rambouillet-Cedex



Une copie à l'Association Départementale des Gardes Particuliers et Piégeurs Agréés de l'Essonne - 2 Sente du Vau-91780 Chalo St Mars